



**Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan**

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale du Conseil des élus de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le lundi 25 février 2016, de 10 h 55 à 11 h 15.

**SONT PRÉSENTS** : M. Gilbert Dominique, chef  
M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne, vice-chef  
M. Patrick Courtois, conseiller  
M. Jonathan Germain, conseiller  
M<sup>me</sup> Julie Rousseau, conseillère  
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller  
M<sup>me</sup> Louise Nepton, directrice générale  
M<sup>me</sup> Josée Buckell, greffière

**SONT ABSENTS** : M. Stéphane Germain, vice-chef (maladie)

**ORDRE DU JOUR** :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Bureau du développement de l'autonomie gouvernementale
  - 3.1 Recours collectif pour les étudiants de jour de pensionnats indiens
4. Administration et finances
  - 4.1 Entente de financement quinquennale initiale d'Affaires autochtones et développement du Nord Canada et Santé Canada 2016-2021
5. Levée de la réunion

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le Chef Dominique assume la présidence de la réunion. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le chef Dominique procède à la lecture de l'ordre du jour.

Proposé par M<sup>me</sup> Julie Rousseau  
Appuyé de M. Patrick Courtois  
Adopté à l'unanimité

# RÉUNION SPÉCIALE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

## 3. BUREAU DU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

### 3.1 RECOURS COLLECTIF POUR LES ÉTUDIANTS DE JOUR DE PENSIONNATS INDIENS

#### RÉSOLUTION N° 6309

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QU'en juin 2015, la Cour fédérale a autorisé la poursuite d'un recours collectif pour les étudiants de jour qui ont fréquenté un pensionnat indien;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion des bandes pour lesquelles un pensionnat indien, tel que reconnu dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, se trouvait sur ses terres, est autorisée pour ce recours collectif;

CONSIDÉRANT QU'à l'époque, un de ces pensionnats indiens était situé sur le territoire de Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT QU'advenant un jugement positif, notre bande aurait la possibilité de recevoir une indemnité compensatoire pour la tentative d'élimination de la langue, de la culture et des traditions des Pekuakamiulnuatsh par le Canada.

IL EST RÉSOLU QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan se joigne à la poursuite et devienne membre du groupe du recours collectif.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU D'autoriser la direction du bureau de l'autonomie gouvernementale à signer tous les documents relatifs à l'adhésion de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à ce recours collectif.

Proposée par M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

# RÉUNION SPÉCIALE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

## 4. ADMINISTRATION ET FINANCES

### 4.1 ENTENTE DE FINANCEMENT QUINQUENNALE INITIALE D'AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADA ET SANTÉ CANADA

#### RÉSOLUTION N° 6310

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, souhaite fournir certains programmes et services aux membres de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE ces programmes et services touchent principalement les domaines de l'éducation, de la santé et du mieux-être collectif, du développement social, des infrastructures communautaires, de la gouvernance, du développement économique ainsi que des services d'aide à l'enfance et à la famille;

CONSIDÉRANT QUE notre entente de financement d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) et Santé Canada se termine le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente de financement couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT QU'AADNC et Santé Canada désirent signer une nouvelle entente pour 2016-2021, dont le montant pour 2016-2017 est de 27 496 942 \$ qui se compose comme suit :

- Un financement de 18 434 285 \$ d'AADNC pour la contribution globale;
- Un financement de 179 290 \$ d'AADNC pour l'administration des pensions;
- Un financement de 580 580 \$ d'AADNC pour le maintien des services en établissement;
- Un financement de 2 259 480 \$ d'AADNC pour le maintien des foyers nourriciers;
- Un financement de 1 230 875 \$ d'AADNC pour la prévention et le fonctionnement du programme – Service à l'enfance et à la familles des Premières Nations;
- Un financement de 1 183 653 \$ d'AADNC pour le Programme d'avantages sociaux des employés de la bande;

## RÉUNION SPÉCIALE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

- Un financement de 72 534 \$ d'AADNC pour l'augmentation annuelle des salaires des enseignants;
- Un financement de 3 088 496 \$ de Santé Canada pour la contribution globale;
- Un financement de 456 818 \$ de Santé Canada préétabli pour les soins à domicile et en milieu communautaire;
- Un financement de 10 931 \$ de Santé Canada préétabli pour l'initiative en santé buccodentaire des enfants.

IL EST RÉSOLU D'approuver la nouvelle entente de financement et de signer l'entente de financement avec Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) et Santé Canada pour un montant total de 27 496 942 \$ pour l'année financière 2016-2017;


IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU DE désigner le chef et les conseillers pour signer cette entente.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault  
Adoptée à l'unanimité

### 5. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 11 h 15, proposée par M. Jonathan Germain, appuyée de M<sup>me</sup> Julie Rousseau et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell

